

## Signature de l'entente entre IAIA et le Secrétariat francophone

La création du Secrétariat francophone en 1997 est le fruit d'efforts que l'AQÉI et d'autres intervenants francophones dont l'AFIE ont déployés pour accroître les liens et échanges entre spécialistes et décideurs francophones du secteur de l'évaluation environnementale. Le Secrétariat francophone vise entre autres à prodiguer divers services aux membres francophones d'IAIA et à faire le pont entre cette association et le monde francophone.

À ce sujet, IAIA et le Secrétariat francophone sont parvenus à une entente concernant les activités du Secrétariat francophone. En effet, le Secrétariat francophone est une entité indépendante, mais comme lui et IAIA poursuivent les mêmes objectifs, leur coopération mutuelle est essentielle afin que les deux organismes se supportent l'un et l'autre. C'est pourquoi, le Secrétariat est autorisé à:

- utiliser le logo d'IAIA;
- traduire en français et publier tout article et matériel produits par IAIA;
- traduire et publier en français tout article publié par la revue scientifique *Impact Assessment and Project Appraisal* (sous réserve du consentement de l'auteur et du rédacteur);

De plus, l'entente stipule que le Secrétariat ne recherchera que des membres institutionnels et que IAIA poursuivra son mandat d'association professionnelle en recrutant des membres individuels et institutionnels. L'échange mutuel des publications et des contacts de chacun fait également partie de l'entente.

Dans la mesure du possible, les événements annuels de chacun -- soit le Colloque international des spécialistes francophones en évaluation d'impacts (Secrétariat francophone) et le Congrès annuel de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts (IAIA) -- se tiendront au même endroit et à des dates successives, . D'ailleurs, la signature officielle de cette entente aura lieu lors du Congrès annuel d'IAIA à Glasgow (Écosse).

## Manuel d'évaluation environnemental de la Banque mondiale

Le Secrétariat francophone est fier d'annoncer la parution de l'édition française du Manuel d'évaluation environnementale de la Banque mondiale (Environmental Assessment Sourcebook) dont la sortie est prévue pour l'été 1999. En plus de fournir des informations pratiques et essentielles sur l'évaluation d'impacts, le Manuel présente les directives et les politiques qui s'appliquent pour tout projet financé par la Banque mondiale.

Avec l'aide du gouvernement suédois, la Banque mondiale avait amorcé la traduction de son Manuel. Grâce à l'appui de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IÉPF), le Secrétariat francophone s'est proposé pour assurer la révision, la validation et la finalisation de la traduction française du Manuel. Avec le soutien de la Banque mondiale, le Secrétariat réalise présentement cette publication et pourra la diffuser à travers la Francophonie.

Une équipe exceptionnelle n'a pas ménagé les efforts pour réaliser ce travail ardu. Daniel HAMELIN, traducteur spécialisé en environnement, a réalisé la révision de la traduction. La révision a porté sur l'orthographe et la grammaire, sur le vocabulaire spécialisé en évaluation d'impacts et sur la compréhension du texte.

Michel BOUCHARD, professeur et chercheur à l'Université de Montréal, a coordonné une équipe de vingt-deux experts provenant des diverses régions et pays francophones et qui avaient pour tâche de lire et de valider la traduction. La validation consistait à s'assurer que l'exposé français soit impeccable au plan de la clarté, et que dans l'emploi de termes techniques ou spécialisés, comme dans les formulations et les expressions employées, il soit conforme aux règles de l'art et respecte l'usage courant parmi les spécialistes francophones. Il était important que ce travail résulte en une réelle validation internationale afin d'assurer la publication d'un document de qualité.

Le Manuel peut être commandé auprès du Secrétariat francophone. Le document est gratuit; seuls les frais de poste sont exigés pour cette publication de près de mille pages:

Canada : 10,00 \$CAN; international par surface : 12,00 \$CAN; international par avion : 30,00 \$CAN.

Selon la demande, le Manuel pourra également être disponible sur CD-Rom, au coût de \$CAN, frais de poste inclus.

### *Table des matières*

1. Processus de revue environnementale des projets
2. Problèmes mondiaux et intersectoriels qui se posent dans une évaluation environnementale
3. Problèmes sociaux et culturels qui se posent dans une revue environnementale
4. Analyse économique des projets et des politiques eu égard aux coûts et avantages pour l'environnement
5. Renforcement des capacités des institutions locales
6. Prêts sectoriels, prêts par des intermédiaires financiers et revue environnementale
7. Participation des communautés dans les évaluations environnementales : prescriptions, occasions et enjeux
8. Développement agricole et rural
9. Population, santé et nutrition; développement urbain; transports; alimentation en eau et assainissement.
10. Énergie et industrie

**Le Secrétariat francophone tient à remercier les experts qui ont bien voulu accepter de consacrer leur temps et leur expertise à la révision des chapitres. Nous tenons ici à leur exprimer toute notre gratitude.**

Pierre AUDIFFREN	Cabinet ECTARE, FRANCE
Dieudonné BITONDO	Association camerounaise des études d'impacts environnementaux, CAMEROUN

Alain BOZET	Ministère de la région wallonne Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, BELGIQUE
Koassi D'ALMEIDA	Secrétariat francophone AIÉI / IAIA, CANADA
Claude E. DELISLE	Département des génies civil, géologique et des mines (CGM) École Polytechnique, CANADA
Guy DÉSIÉ	Centre d'études techniques de l'équipement de l'Ouest, FRANCE
Michel GARIÉPY	Faculté de l'Aménagement Université de Montréal, CANADA
Jean HÉBERT	Hydro-Québec, Affaires internationales, CANADA
Peter JACOBS	Architecture du Paysage Faculté de l'Aménagement Université de Montréal, CANADA
Racine KANE	Centre de suivi écologique, SÉNÉGAL
Yolaine LEBEAU	Tecslut, CANADA
Serge LEMIEUX	Division des évaluations environnementales Direction de la conservation Environnement Canada
Renée LOISELLE	Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et en milieu hydrique, Ministère de l'Environnement du Québec. CANADA
Domitien MUGEMANA	Secrétariat francophone AIÉI / IAIA, CANADA
Michel RAYMOND	Université Senghor Département de gestion de l'Environnement, ÉGYPTÉ
Philip RAPHALS	Le Centre Hélios - Helios Centre for Sustainable Energy Strategies, CANADA
Jean-Noël ROULLEAU	Département Politiques et Études Division des Stratégies sectorielles et de l'environnement Groupe Agence française de développement, FRANCE
Abdoulaye SÈNE	Association sénégalaise pour l'évaluation environnementale, SÉNÉGAL
Pierre SENÉCAL	Hydro-Québec, CANADA
Benoit TAILLON	Pigamon Inc, CANADA
Luc VALIQUETTE	Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, CANADA
Jean-Noël VIGNEAULT	Chef du service de l'expertise environnementale Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Canada

## **Mot du président**

Pour sa troisième livraison, INTERFACE vous propose un menu riche et varié avec des articles sur la participation publique, la biodiversité, ainsi que des annonces sur la publication de plusieurs ouvrages dans le domaine des ÉE, sur les événements à venir et sur les sites web d'intérêt à visiter.

INTERFACE IAIA consolide au fil des parutions sa vocation d'instrument de rapprochement entre différents acteurs préoccupés par les évaluations environnementales et le développement durable. Nous ne nous lasserons pas de vous exhorter à participer à ce vaste réseau d'échange en nous faisant parvenir des articles.

Comment ne pas relever le fait que nous sommes à la veille du 4e Colloque international des spécialistes francophones en évaluation d'impacts, des 11 et 12 juin 1999 à la University of Strathclyde de Glasgow en Écosse. Ne ratez pas l'occasion de participer à cette conférence qui ne manque pas d'originalités. Trouvez-vous éventuellement un prétexte pour venir, nous sommes convaincus que vous ne le regretterez pas.

Dieudonné BITONDO

## **Appel à tous: une bibliographie de l'évaluation environnementale en français**

Le Secrétariat francophone lance un appel à tous dans le but de constituer une revue de la littérature en français dans le domaine des évaluations environnementales. Certains de nos partenaires ont déjà initié des recherches et nous vous invitons à vous joindre et à nous envoyer la liste des publications en français que vous-même ou votre organisme a publié en évaluation environnementale. Nous voulons inclure les monographies, les publications institutionnels et gouvernementales, les rapports, les articles scientifiques, de périodiques et les communications de colloque.

## **Biodiversité et évaluation d'impacts : la communauté internationale poursuit toujours sa mobilisation.**

Richard BOIVIN \*

Comment réaliser l'association obligée entre la biodiversité et l'évaluation des incidences sur l'environnement ? C'est une interrogation récente qui fait beaucoup parler. En effet, bien que cette association existait depuis plus d'une décennie dans le texte légal<sup>1</sup> de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ce n'est que depuis un peu plus d'un an qu'elle est vraiment discutée. L'interrogation derrière les discussions est 'comment les associer?'<sup>a</sup>. Pour répondre, les spécialistes étudient actuellement les opportunités et les défis méthodologiques<sup>2</sup> dans le contexte international de la CDB.

Une discussion importante se tiendra prochainement à ce sujet. La discussion est effectivement inscrite à l'ordre du jour provisoire de la 4e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA). Cette réunion se tiendra du 21 au 25 juin 1999 à Montréal, Canada<sup>3</sup>. Il s'agit d'un rendez-vous obligatoire pour connaître les

perspectives de développement de lignes directrices sur l'intégration de la diversité biologique dans les évaluations environnementales. Les conclusions de ces discussions seront transmises probablement pour décision à la cinquième réunion de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (COP).

L'un des documents préparatoires de cette 4<sup>e</sup> réunion du SBSTTA s'intitule ' Synthèse des rapports et des études de cas concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement <sup>a4</sup>. Ce document de 27 pages est subdivisé comme suit : synthèse des documents et des autres renseignements reçus par le Secrétariat de la CDB, coopération avec d'autres organisations internationales et renseignements pertinents présentés par celles-ci, conclusions et recommandations. Ce document fait surtout la synthèse des renseignements contenus dans des études communiquées à la SBSTTA ainsi que d'autres sources pertinentes.

Ces études découlent de la décision IV/10 de la 4<sup>e</sup> réunion de la COP<sup>5</sup> tenue à Bratislava, du 4 au 15 mai 1998. La section C de cette décision, intitulée ' Études d'impact et réduction des effets néfastes : Examen de mesures visant l'application de l'article 14 <sup>a</sup>, soulignait que les Parties, les gouvernements, les organisations nationales et internationales, ainsi que les communautés autochtones et locales, qui sont l'expression de modes de vie traditionnels, devaient transmettre des rapports au Secrétaire exécutif, en vue d'échanger des informations et de partager l'expérience acquise.

Toujours à la section C, au paragraphe 6, il est mentionné que la COP encourage le Secrétariat exécutif à favoriser la collaboration entre le Secrétariat de la CDB et d'autres organisations et organismes internationaux ayant des compétences dans le domaine des études d'impacts. En particulier, il encourage à coopérer avec certains organismes de conservation en vue de tirer profit de leurs réseaux de spécialistes et de leurs sources d'information et d'avis.

Dans le cadre d'une collaboration effective, tel que mentionné au paragraphe 6, une réunion s'est tenue du 15 au 17 décembre 1998, à Gland, en Suisse, au siège de l'Union mondiale pour la nature (UICN). À cette occasion, il a été fait mention des travaux achevés ou en cours au sein des organisations de l'UICN et de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). Ajoutons que les organisations en présence ont convenu d'établir, au cours des prochaines années, un possible partenariat dans ce domaine.

La conclusion du document, présentée à la 4<sup>e</sup> réunion du SBSTTA, mentionne que ' *Les études de cas et autres renseignements communiqués au Secrétaire exécutif et présentés dans la présente note ne sont pas suffisamment abondants ni détaillés pour formuler des conclusions définitives sur la situation actuelle en ce qui concerne l'incorporation de la diversité biologique aux procédures d'évaluation des incidences sur l'environnement <sup>a</sup>*. De plus, la conclusion souligne que beaucoup de travail reste à faire. Force est de constater que ce rapport doit être considéré comme une première étape. Le SBSTTA doit poursuivre l'analyse de cette information, qui doit être complétée par d'autres communications, afin de procéder à une évaluation représentative et fiable et de pouvoir élaborer des lignes directrices. Devant un tel constat, l'UICN fait quelques recommandations concernant la 4<sup>e</sup> réunion de la SBSTTA<sup>6</sup>. L'UICN recommande, entre autres, l'établissement d'un groupe ad hoc d'experts techniques en évaluation des incidences sur l'environnement.

C'est un sujet qui fait beaucoup parlé; mais en parlons-nous suffisamment et nous posons-nous les bonnes questions?

Afin d'en parler et de suivre l'évolution du dossier, le Secrétariat francophone AIÉI / IAIA est en contact avec l'UICN. À court terme, il serait toutefois intéressant de s'impliquer davantage dans la discussion afin d'en parler avec conviction. À ce sujet, le prochain numéro d'INTERFACE IAIA présentera le bilan de la situation en donnant des options de position dans ce dossier.

\* Richard BOIVIN ([boivin-richard@uqam.ca](mailto:boivin-richard@uqam.ca)), termine un doctorat en gestion des ressources naturelles et exerce une veille dans le secteur de la biodiversité et des ÉIE pour le compte du Secrétariat francophone.

<sup>1</sup> L'article 14 de la Convention sur la diversité biologique est titré ' Études d'impacts et réduction des effets nocifs ' <sup>a</sup>.

<sup>2</sup> Bagri, A., J. McNeely et F. Vohries; 1998. Biodiversity and Impact Assessment. Présentation au Congrès d'AIA 1998, Christchurch, Nouvelle-Zélande, 32 p.

<sup>3</sup> Le site Internet <http://www.biodiv.org/sbstta4/index-f.html> vous offre tous les détails sur cette réunion.

<sup>4</sup> Vous pouvez télécharger ce document (UNEP/CBD/SBSTTA/4/10) à l'adresse <http://www.biodiv.org/sbstta4/docs-e.html>

<sup>5</sup> Vous trouverez le texte de cette décision à <http://www.biodiv.org/cop4/finalrep-/decisions/10.html>

<sup>6</sup> <http://www.uicn.org/themes/biodiversity/sbstta4/index.html>

## **L'IEPF fête son dixième anniversaire!**

Depuis dix ans, l'IEPF œuvre dans le domaine de l'énergie et de l'environnement et plus spécifiquement en renforcement des capacités, en mobilisation de l'expertise, en projets de terrain et en publication et diffusion d'ouvrages dans la Francophonie. Félicitations et meilleurs vœux pour les années futures!

## ***Nouvelles des Amériques***

### ***La consultation publique intégrée dans la procédure des évaluations environnementales au Québec: une expérience marquante***

Pierre Dugas  
Analyste  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Le 22 décembre 1978, la Loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement entrainée en vigueur et instituait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec. De plus, cette loi prévoit pour les projets assujettis, la participation du public à deux niveaux: la période d'information et de consultation publique ainsi que l'enquête et l'audience publique.

Dès que le ministre de l'Environnement et de la Faune désire rendre publique l'étude d'impacts portant sur un projet, il mandate le BAPE d'entreprendre une période d'information et de consultation publique. Depuis 1978, la population a été consultée sur 183 projets. Les citoyens peuvent dès lors prendre connaissance du projet, demander des informations supplémentaires et faire part de leurs préoccupations. Durant cette période, les citoyens ont un droit de recours s'ils sont en désaccord avec le projet: l'audience publique.

Le ministre a ainsi mandaté le BAPE de tenir 97 audiences publiques. Parmi les principales thématiques abordées figurent les routes et infrastructures routières (39), les lieux d'enfouissement sanitaire (27), les centrales d'énergie électrique (13) et les lignes ou postes énergétiques (9). Dès la première partie de l'audience publique, la population participe activement au questionnement visant à faire sortir toute l'information disponible sur le projet afin d'en cerner les enjeux. À la deuxième partie, le citoyen peut faire connaître son opinion sur le projet par voie de mémoire ou verbalement. Uniquement pour l'audience publique portant sur la gestion des matières résiduelles au Québec, 415 citoyens et organismes ont déposé de tels mémoires. Dans le cas des 27 médiations réalisées par le BAPE, la participation est restreinte aux personnes directement concernées.

Les préoccupations des citoyens reflètent leurs craintes face à la réalisation d'un projet ou parfois leur impatience de le voir se réaliser. En prenant comme exemple les projets d'infrastructures routières, les préoccupations les plus fréquemment mentionnées concernent l'expropriation de terrains, la sécurité des usagers, la perte de terres agricoles, le bruit et l'eau potable. L'apport des citoyens permet non seulement de faire une relecture de l'importance de ces impacts par rapport à ce qui est proposé dans l'étude d'impacts du promoteur, mais également de considérer de nouvelles solutions.

La nécessité de réaliser des mesures d'atténuation supplémentaires, de compensation ou de mise en valeur par décret indique, elle aussi, la pertinence de l'intervention du public. Si seulement 44% des projets routiers soumis en période d'information et de consultation publique possèdent de tels décrets, c'est le cas de tous les projets présentés en audience publique. Ces projets amendés sont alors mieux adaptés aux réalités sociales et environnementales dans lesquelles ils s'insèrent.

L'expérience acquise de la participation du public prouve bien qu'elle constitue un atout indispensable en évaluation environnementale, de par sa connaissance du milieu, les questions suscitées et les arguments développés.

### ***Un nouveau protocole Internet pour les données géographiques***

*Global Geomatics Inc.* de Laval (Québec) a conçu un produit visant à faciliter l'exploitation des données géographiques à référence spatiale. Ces données constituent des informations essentielles à la prise de décision des scientifiques et environnementalistes impliqués dans les différents projets en évaluation d'impacts. Dans le but de solutionner ce problème, *Global Geomatics* a conçu des produits basés sur un nouveau protocole Internet appliqué aux données géospatiales intitulé "l'Interface Ouverte aux Données Géospatiales". *Global Geomatics* offre des interfaces de programmation d'application (APIs) en langages Java TM et C permettant de tirer profit de ce nouveau protocole Internet. Cette firme offre également un logiciel serveur qui rend possible la publication des données géospatiales sur le web et sur les intranets corporatifs.

Les APIs et le logiciel serveur de *Global Geomatics* peuvent réduire jusqu'à 80% les coûts d'implantation d'un système d'information corporatif et permettent la création d'importantes bibliothèques de données géospatiales. Le logiciel serveur permet l'accès aux formats de données géospatiales les plus répandus incluant les photos aériennes et cartes topographiques numérisées par balayage optique, les différents types d'images satellite et les modèles numériques d'élévation.

Global Geomatics  
1600, boul. St-Martin Est, Tour A, bureau 650  
Laval (Québec) H7G 4R8 CANADA

Tél.: +1 (450) 668-4949  
Télec.: +1 (450) 668-2822

[Info@globalgeo.com](mailto:Info@globalgeo.com)

## **Nouvelles d'Afrique**

### **Revue africaine de gestion et d'évaluation environnementale (RAGÉE)**

Le Secrétariat francophone travaille plus fort que jamais pour obtenir le soutien d'organisations internationales francophones à la RAGÉE. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a traduit sans frais trois articles pour le prochain numéro d'AJEAM/RAGÉE qui sera publié en juillet 1999, avec une préface de M. Alex Weaver, Ph.D., président de IAIA.

Grâce à MELISSA-Afrique du Sud, le site français et anglais de AJEAM/RAGÉE a été inclus dans le site de MELISSA. Le site est en construction et tous les dossiers ne sont pas encore disponibles, mais on vous invite tout de même à le visiter et à constater comment AJEAM/RAGÉE continue à se développer.

[http://www.melissa.org/francais/main\\_frame.htm](http://www.melissa.org/francais/main_frame.htm)

## **Numéros spéciaux**

AJEAM/RAGÉE recherche des personnes intéressées à agir comme rédacteurs invités pour d'autres numéros spéciaux. Les thèmes prévus sont les suivants:

- Utilisation de la géomatique (sig) dans la gestion et les évaluations environnementales en Afrique.
- Les questions de santé dans la gestion et les évaluations environnementales en Afrique.
- Les aspects économiques dans la gestion et les évaluations environnementales en Afrique.

Vous pouvez vous présenter ou recommander des amis ou des collègues qui pourraient être intéressés. Notez cependant que nous aimerions avoir les CV des personnes recommandées. Une personne non africaine, mais très intéressée et avec de l'expérience en Afrique sur les thèmes choisis, serait acceptée. Cependant, chaque équipe de rédacteurs invités doit nécessairement avoir au moins un rédacteur francophone ou anglophone.

Cette initiative de publier une revue scientifique BILINGUE sur les évaluations d'impacts en Afrique mérite d'être soulignée et encouragée. Si vous voulez plus d'informations sur cette publication, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat francophone de l'AIÉI.

## **APPEL DE PROPOSITIONS D'ARTICLES**

### **NUMÉRO SPÉCIAL DE LA REVUE AFRICAINE DE GESTION ET D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

SUR LE THÈME

# "LES STATISTIQUES POUR LA GESTION ET L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALES EN AFRIQUE"

## RÉDACTEURS INVITÉS

### Secteur francophone

PIERRE ANDRÉ  
Département de géographie  
Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7 CANADA

[andrep@ere.umontreal.ca](mailto:andrep@ere.umontreal.ca)

### Secteur anglophone

SARALEES NADARAJAH  
School of Mathematical Sciences  
University of Nottingham

SAGARY NOKOE  
IITA, Ibadan, Nigéria

Les statistiques sont utilisées tous les jours pour la prise de décisions, pour la formulation de plans à court et à long terme, et pour éclaircir les mystères de la nature. Le domaine des statistiques environnementales se développe rapidement en raison de leur importance dans l'échantillonnage et la surveillance environnementales, dans la modélisation spatiale et temporelle, pour les valeurs extrêmes, la normalisation environnementale, etc.

L'objectif de ce numéro spécial de la RAGÉE est de mettre en évidence, à l'aide d'exemples, l'importance des statistiques dans la gestion et l'évaluation environnementales en Afrique. Ce numéro mettra l'accent sur l'interprétation des données et sur la méthodologie statistique; il démontrera comment l'utilisation de statistiques valides permet de mieux expliquer la théorie et les pratiques environnementales.

Les articles demandés doivent traiter de l'application des méthodes statistiques dans l'identification, l'évaluation, la prédiction et dans la prise de décisions concernant les effets possibles des événements environnementaux naturels (comme les inondations, les sécheresses, etc.) et des interventions sur l'environnement (activités humaines) en Afrique.

Les sujets spécifiques comprennent les enjeux concernant l'eau, la pollution, la foresterie, la dynamique des populations, l'analyse de risques et d'impacts, la réglementation et le contrôle, et la gestion et la surveillance des déchets.

Les données utilisées dans les articles doivent être fournies si possible, ou alors on doit informer les lecteurs sur la façon de les obtenir. Les ensembles de données simulées ou fictives doivent être identifiées comme telles.

Les articles doivent traiter des enjeux environnementaux contemporains en Afrique. Les applications et études de cas sont les bienvenues. Toutefois, les articles qui proposent de nouvelles méthodes d'application générale peuvent également être soumis, si elles sont pertinentes pour l'Afrique et peuvent y être appliquées.

Étant donné le lectorat visé — environnementalistes ayant peu de connaissances statistiques — les méthodes statistiques doivent être présentées prudemment et être bien expliquées. Les méthodes doivent bien s'appliquer aux problèmes environnementaux.

Deux copies du manuscrit (en plus de la version électronique) doivent être soumises à l'un des rédacteurs mentionnés ci-haut. Les manuscrits peuvent être soumis en anglais ou en français. Toutefois, les articles acceptés seront publiés en anglais et en français dans le but de rejoindre le plus large lectorat possible.

On encourage les soumissions électroniques. Les numéros spéciaux sont publiés EN PLUS des deux numéros de la RAGÉE.

## **Nouvelles d'Europe**

La Belgique est un état fédéral constitué de 3 régions et de 3 communautés. Chacune des 3 régions -- Région wallonne, Région bruxelloise et Région flamande -- est compétente en matière d'environnement. Depuis 1985, la Région wallonne s'est dotée d'une législation qui, conformément aux prescriptions de la directive européenne 85/337/CEE soumet, préalablement à toute prise de décision, certains projets publics ou privés à évaluation environnementale.

Dans un but de simplification des procédures mais aussi avec le souci de mieux protéger l'environnement, la Région wallonne a voté un nouveau décret relatif à la délivrance de permis de bâtir ou d'exploiter un établissement. Ce permis s'appellera dorénavant permis d'environnement.

Aux termes de l'article 3 du décret, "les installations et activités sont répertoriées dans des rubriques et réparties en trois classes (classe 1, classe 2, classe 3) selon l'importance décroissante de leurs impacts sur l'homme et sur l'environnement ainsi que leur aptitude à être encadrées par des conditions générales, sectorielles ou intégrales.

La troisième classe regroupe les installations et activités ayant un impact peu important sur l'environnement et sur l'homme pour lesquelles le Gouvernement a édicté des conditions intégrales.

La classe de l'établissement est déterminée par l'installation ou l'activité qu'il contient qui a le plus d'impact sur l'homme et sur l'environnement."

Pour information :

Alain BOZET  
Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement  
Région wallone, Belgique  
Télé. : +32 81 32 59 82

[a.bozet@mrw.wallonie.be](mailto:a.bozet@mrw.wallonie.be)

## **Juturna**

**Mastère spécialisé en études d'impacts et d'environnement**

L'évolution rapide de la législation dans le domaine de l'environnement donne un avantage à ceux qui sont capables d'anticiper. Les collectivités territoriales, les organismes de conseil, les fédérations professionnelles et la plupart des acteurs économiques intègrent la dimension environnement dans leurs décisions.

Pour orchestrer ces changements, de nouvelles compétences sont recherchées. Le responsable environnement maîtrise les connaissances scientifiques et le savoir-faire technique. Il connaît les bases du droit et il sait trouver et interpréter les textes réglementaires. Capable de s'insérer rapidement dans un réseau d'acteurs, il est convaincu que la communication joue un rôle majeur dans les problèmes d'environnement et il inscrit son action dans une perspective de développement économique.

### **Qu'est-ce qu'un mastère spécialisé?**

C'est un label attribué par la Conférence des Grandes Écoles. Un mastère spécialisé est une formation alternant cours théoriques et stage en entreprise, collectivité, organisme ou autre, et aboutissant à la rédaction d'une thèse professionnelle soutenue devant un jury.

### **Objectifs du mastère Juturna**

Acquérir les connaissances et le savoir-faire pour évaluer l'impact sur l'environnement de projets et de programmes. Être capable de gérer des projets dans le domaine de l'industrie, de l'agriculture et de l'aménagement en abordant les questions d'environnement sous leurs aspects scientifiques et techniques, juridiques et de communication.

### **Programme de la formation**

D'une durée de 12 mois, le Mastère Juturna est divisé en deux périodes :

- Un enseignement théorique d'octobre à février. Cette période de formation est répartie en 17 modules d'une semaine et alterne cours et exposés, études de cas, visites et déplacements. travaux en groupes.

L'enseignement s'articule autour de quatre grands axes :

Les connaissances scientifiques sur l'eau, le sol, les déchets, les milieux naturels, bases indispensables pour évaluer l'impact des activités humaines sur l'environnement. Cours : géologie et hydrogéologie, écologie et chimie de l'environnement.

Le droit, français et européen, l'économie et la gestion de l'environnement. Cours : fondements généraux et droit de l'environnement en France et en Europe.

La communication : acteurs de l'environnement; communication scientifique publique; techniques individuelles de communication et d'information.

Les outils méthodologiques pour réaliser des études d'impacts, des analyses, et des audits d'environnement, des écobilans.

- Une mission de six mois dans une entreprise, un organisme ou une collectivité qui se termine par la rédaction d'une thèse professionnelle soutenue devant un jury.

La mission professionnelle dure six mois; elle se déroule en entreprise, collectivité locale, bureau d'étude, association et porte sur la préparation et la rédaction d'une action. Elle a des obligations

de résultats — avec des respects de délais et de budgets — et demande de la part des étudiants de mettre en œuvre une approche globale.

Informations tirées du site <http://www.uni-site.com/juturna>

Pour information :  
Catherine LE GOUEZ  
Télé. : +33 (2) 41 23 55 65

[juturna@esa-angers.educagri.fr](mailto:juturna@esa-angers.educagri.fr)

## Actualité en France

La ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a signé le 11 mai 1999 une circulaire aux préfets de régions concernant les prochains contrats de plan entre l'Etat et les régions qui leur indiquent comment prendre en compte les exigences du développement durable dans ces prochains contrats. A ce titre, la circulaire comporte un paragraphe intitulé : conforter les performances environnementales : "Il faut mettre en oeuvre de façon systématique les exigences déjà énoncées lors du précédent contrat de plan et reprises par les règlements

des fonds structurels : faire de l'analyse de l'impact environnemental d'un projet un véritable critère de choix d'opportunité, et pas seulement de définition de mesures compensatrices ; et mettre en place, dès le démarrage du plan, un profil environnemental de la région s'appuyant sur des indicateurs, simples et pouvant être actualisés, pour mesurer l'état de l'environnement et l'impact des programmes.

Monique TURLIN  
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
[monique.turlin@environnement.gouv.fr](mailto:monique.turlin@environnement.gouv.fr)

## Sur le web

Dans cette chronique, le Secrétariat francophone vous informe sur les sites web utiles en ÉIE.

### ***EIA Centre***

[www.art.man.ac.uk/EIA/EIAC.htm](http://www.art.man.ac.uk/EIA/EIAC.htm)

Une source d'information sur l'évaluation environnementale en Europe, avec la collaboration de l'Université de Manchester au Royaume-Uni. Publications du Centre, cours offerts, bulletin d'information. Plusieurs liens avec d'autres sites en ÉIE. *En anglais.*

### ***Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec***

[www.mef.gouv.qc.ca/fr/environn/eval\\_env](http://www.mef.gouv.qc.ca/fr/environn/eval_env)

Notions sur l'évaluation environnementale; cadre législatif et réglementaire; régimes et procédures d'évaluation environnementale au Québec; répertoire des projets actifs, publications

sur l'évaluation environnementale; direction générale du développement durable; bottin d'adresses.

## **IAIA**

<http://iaia.ext.nodak.edu/iaia>

Présente de l'information générale sur l'Association et ses coordonnées, le code d'éthique des membres, la table des matières du *Impact Assessment and Project Appraisal*, le bottin des membres, le journal de liaison *IAIA Newsletter*, des adresses de sites d'intérêt professionnel et les instructions pour participer aux groupes de discussions. Plusieurs groupes de discussion sont actifs pour les membres d'IAIA; les différents groupes discutent respectivement des thèmes suivants : les impacts sociaux, l'évaluation environnementale en Europe, les enjeux environnementaux en milieu urbain, l'évaluation écologique des impacts, la recherche, les évaluations stratégiques, la santé et le développement professionnel du secteur. Ces groupes vous donnent l'occasion de discuter des questions de l'heure dans le domaine. *En anglais.*

## **À LIRE**

**État des ressources locales existantes et identification des besoins dans le domaine de l'évaluation environnementale AU TOGO.** Rapport final, Secrétariat francophone AIÉI / IAIA et IÉPF, Montréal, 1999, 89 p.

**État des ressources locales existantes et identification des besoins dans le domaine de l'évaluation environnementale AU BÉNIN.** Rapport final, Secrétariat francophone AIÉI / IAIA et IÉPF, Montréal, 1999, 90 p.

*Koassi D'ALMEIDA*

Ces deux rapports sont le résultat de la première phase d'un programme sur le développement des capacités en évaluation environnementale dans les pays francophones d'Afrique et de l'océan Indien. Ce programme est initié par le Secrétariat francophone et l'IÉPF dans le but de faire de l'évaluation environnementale une pratique courante en Afrique francophone.

Disponibles auprès du Secrétariat francophone.

**Cadre décisionnel de détermination et d'autorisation de la détérioration, de la destruction et de la perturbation de l'habitat du poisson.**

Ministère des Pêches et des Océans du Canada, Gestion de l'habitat et Sciences de l'environnement, Direction de la gestion de l'habitat. ISBN 0-662-83054-7, 1998.

Les gestionnaires de l'habitat du poisson chargés d'étudier les propositions de projet doivent déterminer si ces projets risquent de causer la détérioration, la destruction ou la perturbation (DDP) de l'habitat du poisson. Ce document décrit un cadre décisionnel permettant d'évaluer les projets et de décider si une autorisation prévue au paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches du Canada doit être accordée. Il a pour objectif d'établir une méthode pratique et uniforme à l'échelle nationale à l'intention des gestionnaires de l'habitat qui doivent prendre ces décisions. La table des matières peut être consultée à [http://www.ncr.dfo.ca/habitat/hadd/hadd\\_f\\_2.htm](http://www.ncr.dfo.ca/habitat/hadd/hadd_f_2.htm)

La version imprimée de ce document est disponible sur demande à : Renseignements généraux : +1 (613) 993-0999; télécopieur : +1 (613) 993-1866.

## **Bulletin de presse du SYFIA; Spécial environnement**

Agence de presse du monde rural africain (SYFIA), Septembre 1998, no 116.

Ce bulletin spécial rassemble des articles destinés à la presse grand public. Des thèmes tel la déforestation au Sénégal, la production d'or au Ghana, les pesticides à Madagascar, la pollution au Caire (Égypte), à Cotonou (Bénin) et au Cameroun, l'implantation d'un projet minier à Madagascar, la peur des esprits et le déboisement. On peut lire ces articles intégraux à [www.francophonie.org/syfia/116som.html](http://www.francophonie.org/syfia/116som.html) ainsi que d'autres articles sur l'environnement dans les numéros antérieurs.

**Publications de l'AQÉI : disponibles ou bientôt disponibles dans le site [www.cam.org/~aqei/](http://www.cam.org/~aqei/) ou sur demande.**

### **Les évaluation d'impacts : le suivi... et après!**

Actes du 7<sup>e</sup> Congrès annuel de l'AQÉI tenu les 13 et 14 novembre 1998 à Montréal(Canada). En abordant ce thème, l'AQÉI a voulu poser un œil critique sur l'efficacité des méthodes de prédiction d'impacts, sur les mesures d'atténuation et ce, tant pour les composantes physiques, biologiques qu'humaines. En corollaire, l'AQÉI a voulu aborder la place qui est faite au suivi dans le processus d'évaluation d'impacts et dans quelle mesure le suivi sert ou pourrait servir à améliorer la performance des études d'impacts à venir.

### **Résultats du forum sur la notion d'urgence et l'évaluation environnementale.**

Les communications et les échanges ont contribué à clarifier des notions de droit et à évaluer la pertinence de souscrire à une démarche d'évaluation environnementale adaptée au contexte de catastrophe appréhendée.

### **Urgence et évaluation environnementale**

Mémoire de l'AQÉI présenté au Comité d'information et de consultation publiques sur le projet Hertel-des-Cantons dans le cadre de la consultation publique sur le projet Hertel-des-Cantons d'Hydro-Québec (séance du 5 octobre 1998). 10 pages, incluant Annexe.

**Actes du Colloque européen, ' Évaluation environnementale des plans et programmes <sup>a</sup>.**  
Angers, France, 10 et 11 septembre 1998.

L'objectif de ce colloque était de réfléchir, à partir des expériences disponibles, à un cadre méthodologique et procédural pertinent vis à vis des dispositions de la nouvelle Directive européenne. Cette Directive sur l'évaluation environnementale des plans et programmes concerne l'aménagement du territoire à une échelle supra-locale, du niveau inter-communal au niveau national. Cette Directive prévoit que le public soit consulté dès les phases amont du plan ou du programme envisagé. Coût : 200 FF

Contact :  
Catherine LE GOUËZ  
Secrétariat du Colloque  
[c.legouez@esa-angers.educagri.fr](mailto:c.legouez@esa-angers.educagri.fr)

**The Evolution of Environmental Assessment in the World Bank: from Approval to Results.** Environmental Management Series, Paper No. 67. Toward Environmentally and Socially Sustainable Development<sup>a</sup>, Banque mondiale, Washington, 1999.

Goodland, R. et Mercier, J-R.

L'article suggère que la qualité de la documentation des évaluations environnementales (le "rapport ÉIE") est une condition nécessaire, mais non suffisante, d'une ÉE réussie. Pour rendre l'EE utile, trois principales conditions doivent être réunies: (i) présence d'une volonté politique de mettre en oeuvre les mesures de protection et de faire les choix difficiles entre les

activités de développement à court terme et la gestion patrimoniale à long terme, (ii) l'existence d'une capacité permanente pour la réalisation et le suivi des activités de gestion environnementale, capacité souvent absente dans les pays emprunteurs de la Banque mondiale et (iii) en relation avec la première condition, l'accès à des ressources financières adéquates.

La version anglaise est disponible gratuitement et peut être commandé auprès du Secrétariat francophone (frais de poste: Canada: 5 \$CAN; international 10 \$CAN). La version française sera disponible fin juin 1999.

**Étude d'impact et suivi environnemental du milieu biophysique côtier : Expériences d'Hydro-Québec et contribution à l'étude de la zone côtière guinéenne. 1999.**

*Karim SAMOURA*, Chercheur au CERESCOR

B.P. 1615, Conakry GUINÉE

[papasam@caramail.com](mailto:papasam@caramail.com)

Mémoire qui s'inscrit dans le cadre de la formation à l'Université Senghor, université internationale de langue française pour le développement africain, conduisant à l'obtention du Diplôme d'Études professionnelles approfondies en Gestion de l'environnement.

Cette étude aborde en deux volets la problématique du suivi environnemental. Dans la première partie, elle présente les limites des impacts des aménagements hydroélectriques sur les écosystèmes estuarien et côtier des cours d'eau qui les abritent. Elle montre la possibilité d'utiliser cet outil pour la validation et l'amélioration des études d'impacts, en s'appuyant sur l'exemple de l'aménagement hydroélectrique de Sainte-Marguerite (Québec). Une revue des enseignements des suivis d'aménagements hydroélectriques en Afrique de l'Ouest permet ensuite de proposer un programme de suivi permettant une meilleure prise en compte des impacts environnementaux de l'aménagement hydroélectrique de Garafiri en Guinée sur l'estuaire de Konkouré et la Baie de Sangaréa, et de leurs atténuations.

S'intéressant à l'érosion côtière dans la deuxième partie, l'un des impacts potentiels des aménagements hydroélectriques en zone côtière, une analyse critique est faite des différentes techniques de protection côtière. Un protocole d'étude de suivi de la restauration des berges du Collège de Ratoma à Conakry est proposé, pour servir de projet pilote pouvant aider à la recherche de méthodes de protection adaptées au contexte guinéen et à l'amélioration de la réglementation pour la protection de l'environnement côtier contre les structures de protection inappropriées.

Pour se procurer le document (demander les frais d'envoi):

Directeur du Département d'Environnement ou Directeur de la Bibliothèque  
Université Senghor  
B.P. 415 Alexandrie ÉGYPTÉ  
Tél.: +203 48 43 371/372 373  
Télé.: +203 48 43 637

### **Follow-up in Environmental Assessment**

- Final Draft of the Lessons Learned, 1999, 26 p.
- Final Draft of Seminar Series Proceedings, 1999, 250 p.

Rapports publiés suite à une série de séminaires sur le suivi et la surveillance en évaluation environnementale. Les participants réunis à la Carleton University (Ottawa) ont fait la revue des expériences récentes et de la méthodologie courante dans le domaine.

**Cumulative Effects Assessment — Practitioner's Guide**, Keith GRADY, Canadian Environmental Assessment Agency, 140 p., 20,99 \$CAN.

Ce guide sur l'évaluation des effets cumulatifs offre une perspective sur les meilleures pratiques dans le domaine, particulièrement sur l'évaluation des effets biophysiques cumulatifs. Ce guide s'applique pour différentes juridictions et pour des projets de différentes envergures et complexités dans différents secteurs industriels et de développement.

Pour information:  
Tél. : +1 (819) 994-2578  
<http://www.ceaa.gc.ca>

### **Publications de Blackwell Science, 1999**

**Handbook of Environmental Impact Assessment**, Judith PETTS, Vol. I : Process, Methods and Potential, 480 p., ISBN 0-632-04772-0; Vol. II : In Practice : Impact and Limitation, 480 p., ISBN 0-632-04771-2; £84,50 chacun (£149,50 pour les deux volumes, ISBN 0-632-04773-9).

Ces deux volumes visent à compléter la littérature technique existant sur l'évaluation des impacts environnementaux et à donner une appréciation de la science sous-jacente et de la méthodologie impliquée. Le volume I traite du rôle de l'évaluation environnementale en tant qu'outil de gestion des ressources durables; il présente une revue critique du processus. Le volume II se concentre sur la pratique. Les études de cas incluent des projets en Europe centrale et de l'Est, l'Asie de l'est et les Amériques du Nord et du Sud.

**Blackwell's Concise Encyclopedia of Environmental Management**, P. CALOW, 208 p., ISBN 0-632-04951-0, £14,95.

Ce volume concis présente des définitions en usage dans le domaine de la gestion environnementale et qui sont extraites de la Encyclopedia of Ecology and Environmental Management. Il contient plus de 1500 définitions concises de termes de gestion environnementale et d'écologie.

**Ecological Impact Assessment**, J. TREWEEK, 360 p., ISBN 0-632-03738-5, £29,50.

Un guide pratique qui fournit une revue du processus d'évaluation des impacts écologiques et résume les théories et outils qui peuvent être utilisés pour comprendre, prévoir, expliquer et évaluer les conséquences écologiques des projets.

Pour commander :  
Sally OWENS  
Blackwell Science  
Osney Mead, Oxford  
OX2 0EL ROYAUME-UNI  
Tél. : +44 1865 20 62 06  
Télééc. : +44 1865 72 12 05

<http://www.blackwell-science.com>

**Health Impact Assessment: New Zealand and International Perspectives.** Ed. Richard K. Morgan. CIART Publication No. 1, Department of Geography, University of Otago, Dunedin, Nouvelle-Zélande. Décembre 1998. ISBN 0-9582069-0-2, 66 p.

Communication présentée lors du Congrès d'IAIA 98 dans le cadre de l'atelier sur l'évaluation des impacts sur la santé, à Christchurch, Nouvelle-Zélande. Coût: 18,00 \$NZ

Richard MORGAN  
Centre for Impact Assessment and Training (CIART)  
Department of Geography  
University of Otago  
P.O. Box 56  
Dunedin NOUVELLE-ZÉLANDE  
Tél.: +64 (3) 479-8782  
Télééc.: +64 (3) 479-9037

[rkm@hyperperth.otago.ac.nz](mailto:rkm@hyperperth.otago.ac.nz)

**À l'agenda**  
**Du 10 au 13 octobre 1999**

Rotterdam (Pays-Bas)

**Risk Analysis: Facing the new Millenium (9<sup>th</sup> Annual Conference)**

Conférence internationale sur l'analyse du risque, organisée par SRA Europe: Society for Risk Analysis. Une trentaine de thèmes seront étudiés, dont la santé environnementale.

Pour plus d'information:  
<http://www.wtm.tudelft.nl/~sra-e1999/>

**Du 7 au 10 novembre 1999**

San Francisco (États-Unis)

**Hydrological Issues for the 21<sup>st</sup> Century. Ecology, Environment, Human Health**

Universités, centres de recherche, gouvernement et entreprises privées se réunissent afin de partager l'information technique sur les technologies innovatrices utilisées pour examiner les sites à problèmes et y remédier. Quelques sous-thèmes: évaluation du risque et systèmes hydroécologiques; gestion des risques pour la santé reliés à l'eau; et les technologies et méthodes de surveillance environnementale.

American Institute of Hydrology  
Télec.: +1 (651) 484-8357  
[AIHydro@aol.com](mailto:AIHydro@aol.com)

**19-20 novembre 1999**

**Choix énergétiques et impacts environnementaux, 8<sup>e</sup> Congrès annuel de l'AQÉI, Montréal (Québec) Canada**

Le thème permettra de se questionner sur les outils et les méthodes d'évaluation d'impacts des différentes filières énergétiques. L'objectif sera de susciter le débat sur une question complexe afin de mieux connaître ce qu'est le nouveau marché énergétique<sup>a</sup>, ses caractéristiques et ses contraintes, afin de mieux comprendre les conséquences et les impacts des différentes filières énergétiques pour être en mesure de mieux soupeser les choix qui s'offrent à nous. Le processus d'évaluation d'impacts peut constituer un outil utile et efficace pour y voir plus clair et choisir en connaissance de cause.

Contact :  
Françoise MONDOR  
C.P. 785, succ. Place d'Armes  
Montréal (Québec) H2Y 3J2 Canada  
Tél. : +1 (514) 990-2193  
Télec. : +1 (514) 276-0438

[mondorf@aqei.qc.ca](mailto:mondorf@aqei.qc.ca)